



DEVOIR DE MÉMOIRE, DEVOIR D'INTELLIGENCE

Iean-Pierre Rioux

Presses de Sciences Po | « Vingtième Siècle. Revue d'histoire »

2002/1 nº 73 | pages 157 à 167 ISSN 0294-1759 ISBN 2724629175

ISBN 2724629175 DOI 10.3917/ving.073.0157

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-1-page-157.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Devoir de mémoire, devoir d'intelligence

Presses de Sc. Po. Vingtième Siècle. Revue d'histoire
2002/1 - no 73
pages 157 à 167
ISSN 0294-1759
Article disponible en ligne à l'adresse:
http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-1-page-157.htm
Pour citer cet article :
"Devoir de mémoire, devoir d'intelligence", Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 2002/1 no 73, p. 157-167.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sc. Po..

© Presses de Sc. Po.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DEVOIR DE MÉMOIRE, DEVOIR D'INTELLIGENCE

Jean-Pierre Rioux

Le « devoir de mémoire » a déjà une histoire sociale et le débat entre mémoire et histoire a pris une telle force médiatique et scientifique que l'un et l'autre ne peuvent pas être ignorés à l'école, et d'abord au collège et au lycée. Leur exposé est certes, aujourd'hui, de précieux secours pédagogique et civique. Mais il s'agit aussi de ne pas instrumentaliser l'histoire; de ne pas faire des jeunes de nouveaux « témoins » ; de ne sacraliser aucun « devoir de mémoire ». Dire la mémoire en classe devrait aider, au contraire, à produire du sens, à privilégier l'intelligence sur le souvenir, à affirmer des vérités encore plus probantes : à mieux connaître et apprendre de l'histoire, par conséquent, pour armer au passage tous les nouveaux citovens.

e débat et le départ entre « devoir de mémoire » et devoir d'histoire, d'intelligence, de connaissance ou de vérité, sont difficiles. Car il s'agit d'argumenter sur la mise en synergie – possible? Formatrice? Collectivement utile? - de deux termes tenus depuis longtemps pour conflictuels sinon antagonistes, mémoire et histoire. Pourquoi, de surcroît, l'école de la République, l'école pour tous, devrait-elle aujourd'hui répondre, en matière de mémoire collective, à une exigence dite « sociale » dont tous les jeunes sont loin d'être porteurs et que la société elle-même formule confusément? L'éducation civique et morale, l'universalisme des valeurs s'inscrivent-ils si aisément et si légitimement dans la revendication de « porteurs » de mémoires singulières, la seule vertu des témoignages, la force présumée d'« identités » en souffrance ? Et même, au nom de quoi faudrait-il réussir en classe, dans un établissement scolaire, cet exercice à double entrée sur lequel butent les historiens sous label public – oui, faire de l'histoire participe en démocratie d'une ambition publique – qui s'attachent plus que jamais à élaborer une histoire de présence sociale et civique ¹ ?

O LES PROMESSES NON TENUES

Évoquons donc, par précaution liminaire, le parcours que certains d'entre nous ont accompli depuis qu'ils se sont lancés, au début des années 1980, dans une histoire de la mémoire 2 qui devait dépasser les oppositions et parallélismes hasardeux. Il s'agissait alors d'explorer les promesses d'une histoire sociale, sous toutes ses formes observables : histoire de la commémoration, de la mémoire transmise à l'école ou malaxée par les médias, des idéologies mémorielles, des imaginaires de la mémoire dans la création artistique et la vie culturelle, des lieux de la mémoire, des métiers de la mémoire, des notables de la mémoire. Nous avions ainsi circonscrit le champ opératoire autour de trois interrogations fondatrices, inscrites dans le

^{1.} Voir Jean-Pierre Rioux, « L'histoire est présente », *Atala*, revue du Cercle de réflexion universitaire du lycée Chateaubriand de Rennes, n° spécial « L'histoire, de la source à l'usage », n° 3, 2000, p. 9-15.

^{2.} Je reprends ici des éléments d'un autre article : Jean-Pierre Rioux, « Clio et Mnémosyne : l'avatar fin-de-siècle », Tumultes, Éditions Kimé, n° 14, avril 2000, p. 163-170, n° spécial « Temps, mémoire et politique » en hommage à Gérard Namer, avec lequel j'ai lancé en 1981 à l'Institut d'histoire du temps présent du CNRS l'un des premiers séminaires portant sur ces questions.

contexte socio-culturel et idéologique de ces années-là.

La première était d'ordre méthodologique : pourquoi les témoins porteurs de mémoire s'acharnaient-ils à toujours raconter autrement et autre chose, à se taire aussi au besoin, et comment leur modèle narratif pourrait-il nourrir le travail d'histoire, à l'heure même où Paul Ricœur commençait à nous dire, lui aussi, le lien inextricable entre temps et récit? La deuxième était plus sociale et politique : quelle que soit la force des mémoires parcellaires, particulières, enracinées, identitaires, pouvait-on songer à les étudier dans toute leur dimension sociale et culturelle en les isolant du sort de cette mémoire collective nationalisée qui avait aidé à construire la France à coup de commémorations et de pédagogies du souvenir, et qui donnait déjà des signes de désunion? La troisième restait plus profondément culturelle : quelle que soit la force du constat de départ - pas de mémoire sans lieu-dit : Pierre Nora nous le rappelait déjà depuis son séminaire de l'EHESS -, fallait-il se contenter d'explorer des lieux de mémoire sans prendre en compte les autres supports, temporels (chronologies sélectives et temps mythique) et sociaux (les porteurs et hérauts de mémoire, les réseaux de sociabilité), de toute mémoire collective?

On peut créditer au passage ceux qui partirent ainsi en quête des mémoires plurielles d'une assez claire vision méthodologique. Grâce notamment à Gérard Namer¹, nous savions distinguer la mémoire comme *mémoranda* – ce dont on se souvient ensemble – du *memorare* qui en fait, à l'état brut et sans alchimie de groupe, le véhicule du souvenir chez chacun d'entre nous. Nous percevions le volontarisme des mémoires collectives et leur propension à stéréotyper et à sacraliser. Nous avions compris, en suivant le meilleur des études sur la « mémoire

longue » rurale ², que la mémoire organise l'oubli, intègre inégalement et peut être réifiée, volontairement ou non. Nous subodorions que la mémoire collective était stratifiée par une surimposition plurielle de temporalités et de structures sociales, par un métabolisme permanent. Nous espérions maintenir la distinction entre une mémoire-medium et une mémoire-message.

Mais notre erreur fut sans doute de ne pas avoir compris combien notre propre inscription dans le temps présent, dans le cours d'une fin de siècle en crise, entretiendrait en nous la quiétude méthodologique ; combien vivre ce que Pierre Nora allait nommer bientôt le « moment-mémoire » d'un destin historique 3 allait constamment à la fois médiatiser et banaliser notre travail scientifique. Autrement dit, la « demande sociale » a bientôt tout mis en œuvre pour prendre le pas sur nos scrupules, nos précautions et même, parfois, nos ambitions. Autrement dit encore: nous savions bien qu'histoire et mémoire resteraient de prime abord « à angle droit ». Mais l'air du temps, toujours plus commémoratif, plus identitaire et moins national, moins idéologisé et bientôt tout empli de crise et de prémisses de pensée unique, nous conduisit à oublier trop volontiers que Hegel avait eu raison autant que Péguy quand il disait, bien avant lui, que la première catégorie historique n'était pas le souvenir mais la promesse. Nous entrâmes tête baissée dans ce « moment-mémoire » et crûmes trop vite que le contexte fin-desiècle pouvait être réduit à la claire formule de Pierre Nora : « Le passé n'est plus la garantie de l'avenir ; là est la raison principale de la promotion de la mémoire comme agent dynamique et seule promesse de continuité ».

^{1.} Voir Gérard Namer, *Mémoire et société*, Paris, Klinksieck, 1997.

^{2.} Et d'abord grâce à Françoise Zenabend, *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980 et Philippe Joutard, *La légende des Camisards : une sensibilité propre au passé*, Paris, Gallimard, 1977.

^{3.} Dans la conclusion de ses *Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1986-1992.

Ne détaillons pas ici la suite scientifique de cet entrisme, bien connue et qui a été bienvenue, mais qui est restée tout au long immergée dans cet air du temps qui portait toujours davantage à sa dénégation. Les mémoires paysannes et ouvrières à l'agonie ont été parées pour un temps de tous les charmes de « la beauté du mort », mais il fallut bien apprendre à moins les exalter quand, précisément, la mort fut constatée ou que la friche agricole et industrielle devint trop visible. Les localismes et les particularismes mémoriels étaient réanimés ou mis sous perfusion au moment précis où s'imposaient d'autres cadres sociaux et spatiaux qui les ruinaient, avec le délabrement du cadre national. l'éventualité d'un substitut européen et la mondialisation de fait. Des mémoires blessées, identitaires ou non, indigènes ou immigrées, ont pu crier mais sans pouvoir prendre leur revanche sur le présent. Le patrimoine, cette accumulation séculaire de traces, est devenu une valeur protéiforme et démonétisée par son succès même. L'écart entre les générations s'est creusé et, dans certaines banlieues, il parut plus opportun de dynamiter les tours et les barres plutôt que d'en faire des lieux de mémoire.

Au bout du compte, le souvenir, n'en déplaise à Halbwachs, n'a pas pu lutter contre les forces de désintégration sociale et culturelle qui ont dispersé ses terroirs et rendu son message moins lisible. Si bien que l'étude historique de la mémoire s'est dé-socialisée, dé-territorialisée et décentrée. Barbouillée d'identité en souffrance, de patrimoine à tous vents 1 et de culture de masse, elle a dilué sa force d'analyse et sa hardiesse méthodologique. Et, au registre de l'histoire savante, il a bien fallu l'inscrire comme un chapitre parmi d'autres dans cette histoire culturelle qui,

dans le même temps, prenait son essor et parfois grâce aux mêmes historiens ².

Ainsi fragmentée, l'étude historique de la mémoire s'est reportée plus volontiers en France sur un terrain mieux circonscrit et sur lequel maîtriser la donne devenait une obligation sociale et civique autrement urgente : la mémoire comme ferment de conscience nationale et comme enieu républicain, à travers la commémoration à jet continu ; la mémoire qui permet de revisiter le monument de l'« Histoire de France » 3 : et surtout, la mémoire comme substitut ou béquille à l'histoire pour comprendre les drames du siècle et, plus encore, mieux concevoir le drame des drames, qui déboucha sur le crime contre l'humanité. Cette recherche eut alors son abcès de fixation sur les « années noires » 4, son champ prioritaire au point oméga du génocide juif et, bien vite, dans cette propension si nationale à gratter à chaque occasion le prurit de la vieille « guerre francofrançaise »5, son plus visible et médiatique terrain de manœuvre.

Ainsi la « mémoire-patrimoine » en quête a-t-elle été médiatiquement et scientifiquement submergée par la « mémoire-Nation » en souffrance. Cette révélation a pu dès lors entretenir, par contrecoup, aussi bien les volontarismes démocratiques du

^{1.} Voir Jean-Pierre Rioux, « Le temps présent du patrimoine », dans Jean-Yves Andrieux (dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 313-316.

^{2.} Voir Jean-Pierre Rioux, « La mémoire collective », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), Pour une bistoire culturelle, Paris, Le Seuil, 1997, p. 325-353. Voir aussi les travaux pionniers de Maurice Crubellier, La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle, Paris, Henri Veyrier, 1991. Sur les déconvenues des sociologues et des ethnologues au même chapitre, voir Joël Candau, Mémoire et identité, Paris, PUF, 1998.

^{3.} Voir Jean-Pierre Rioux, « Mémoire et Nation » et « Nous n'irons plus au bois » dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), La France d'un siècle à l'autre (1914-2000). Dictionnaire critique, Paris, Hachette Littératures, 1999. Voir également François Hartog et Jacques Revel (dir.), Les usages politiques du passé, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

^{4.} À l'Institut d'histoire du temps présent notamment, avec *La mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la seconde guerre mondiale*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, dont j'ai dirigé la publication. L'année suivante, Henry Rousso, depuis le même lieu de recherche, publiait au Seuil son *Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*.

^{5.} Dont nous donnions un premier aperçu de longue durée, sous ce titre, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 5, janvier-mars 1985.

« multi- » ou « pluri-culturel », les crispations populistes de défense nationale, les sursauts de républicanisme raisonné et, plus souvent, des déplorations indécises. Et les politiques publiques de la mémoire n'ont pas suffi à re-nationaliser ni même à orchestrer cette confrontation. Sous l'œil déformant des médias, la quête de mémoire fusionnelle est en fait devenue l'enjeu d'affrontements passéistes. Plaies purulentes, vieux démons, verbe diviseur, argumentaires partisans, amalgames historiques : toute la panoplie du simulacre d'affrontement et du jugement de valeur inusable a été utilisée, inégalement mais avec une vraie force de pénétration. On le vit bien à propos de la guerre de Vendée ou de la guerre d'Algérie, du massacre des Albigeois ou des Camisards, du baptême de Clovis ou des mutins de 1917, de la Saint-Barthélemy ou de la douleur des pieds-noirs et des harkis, de l'humiliation du « peuple » de Corse (ou de Bretagne, du Pays basque ou « d'Occitanie ») ou du « génocide transféré » des Antillais, des origines françaises du fascisme ou des crimes du communisme. Cette série de déplorations, avec mobilisation de « porteurs de mémoire » aussi vaillants qu'hétéroclites, a moins troublé qu'on aurait pu le penser le Bicentenaire de 1789, qui avait pourtant de nouveau choisi de célébrer les Droits contre la Terreur et la Fédération contre la guerre civile. Mais, passé ce cap de 1989, ce fut comme si l'ultime digue se rompait.

Le feu s'est alors concentré sur les « années noires » de l'Occupation, sans hâter pour autant le travail du deuil à leur propos, car il a entretenu l'impossible espoir d'inscrire dans les consciences une mémoire-rédemption qui vaincrait définitivement et solennellement l'oubli. Bien des raisons objectives ont alors conduit à faire cristalliser sur celles-ci la somme des antagonismes recuits : le regain d'une mémoire juive peu décidée à laisser dénier la singularité du génocide devenu sur l'entrefaite la Shoah ; les progrès de l'historiographie de la période ; l'offensive des néga-

tionnistes et l'installation du Front national dans le paysage politique ; la relance de la chasse aux derniers criminels de guerre ; puis la montée d'une propension sociale à sacraliser le Droit et le juge, à les enrôler pour dire contre l'historien « officiel » une Histoire sacralisée par le code et la loi. S'ajoutèrent à ce *new deal* les sollicitations des médias ou, plus simplement et de manière plus prosaïque et autrement émouvante, la fin prochaine des derniers acteurs témoins et la relève des générations qui, chez les plus jeunes, tantôt relançaient l'interrogation, tantôt l'éteignaient, noyée sous les flots de la culture de masse.

La vanne ouverte en 1971 par le film accusateur de Marcel Ophuls, Le Chagrin et la Pitié, puis en 1973 par la publication de La France de Vichy de Robert Paxton, a de surcroît permis de laisser s'imposer plus librement toutes les formes du « devoir de mémoire » ou de la revanche posthume, qui ont déformé et relancé sans trêve toutes les questions historiques posées par « ce passé qui ne passe pas » 1. Ainsi, la mise en cause de Vichy et de sa collaboration avec les nazis, et surtout de son rôle dans l'extermination des Juifs, a débouché de 1979 à 1994 sur des inculpations et des condamnations de certains de ses hommes de main comme Paul Leguay, René Bousquet ou Paul Touvier. En 1985, la Cour de cassation a inscrit le crime contre l'humanité dans le droit français à titre imprescriptible et, pour la première fois depuis certaines tentatives au temps de... Vichy, rétroactif. En 1987, le procès de Klaus Barbie a eu un effet pédagogique qu'on a cru pouvoir renouveler, dix ans plus tard, avec celui de Maurice Papon. En 1990, la loi Gayssot a permis de condamner plus sévèrement la contestation des crimes contre l'humanité et la négation du génocide juif. Le conflit de mémoire semble certes marquer le pas depuis que le président de la République Jacques Chirac, en

^{1.} Voir Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

1995, et le Premier ministre Lionel Jospin, en 1997, ont enfin convenu que la remémoration était nécessaire et que l'État – et non la République : distinguo peu souligné par les commentateurs – avait failli entre 1940 et 1944. Mais la France est toujours hantée par le « syndrome de Vichy » et les tribunaux restent impuissants à guérir la mémoire nationale. Rappeler des crimes et faire repentance ne fait pas renouer le fil et ne réinstalle guère la communauté française dans la confiance en soi. La piété mémorielle et l'interpellation justiciable semblent n'avoir été ni consolantes ni prophylactiques.

Tant et si bien, comme l'a dit Paul Thibaud, que « la mémoire instituée fonctionne comme un disque rayé, butant toujours sur les mêmes points, symptôme d'un détraquage de la politique et de la culture. Comme certains vieillards, nous cultivons les émotions rétrospectives. Si la croyance prévaut que plus on avoue plus on s'améliore, c'est que nous manque la force de reformuler une identité éclairée par l'expérience » 1. « Identité » (nationale, collective, groupusculaire ou personnelle, selon les jours et en suivant la pente des crises et des doutes à répétition) : le grand mot a été lâché, qui rendait compte si confusément mais si sincèrement de la perte d'une image de soi et du souci de trouver dans le passé les bribes d'une confiance à renouveler. La mémoire collective, dûment convoguée, sondée mais non débridée depuis un quart de siècle, n'a été ni « l'agent dynamique » d'un renouveau ni « la seule promesse de continuité » (Pierre Nora). La société française a cultivé indistinctement la visite passéiste, le vagabondage mémoriel et l'identité en délicatesse, sans convenir que les interrogations les plus fortes et les plus prégnantes venaient du présent.

Voici pourquoi nous sommes aujourd'hui à cette heure si indécise où l'Office national des Anciens combattants a créé des emplois-jeunes nommés « emploismémoire » (sic), où un secrétaire d'État aux mêmes Anciens combattants a décrété sans justification politique clairement revendiquée, sans aval de l'Éducation nationale et, surtout, sans débat public – que le « devoir de mémoire » contribuerait à fonder la citovenneté en luttant contre toutes les formes de l'oubli et en dédouanant de leur historicité des affrontements soigneusement sélectionnés à seule vue de leur prétendue inextinguibilité. Dans ce contexte, on comprend que les historiens de la mémoire aient eu un peu le sentiment de jouer aux arroseurs arrosés².

O LE PASSÉ EN JUSTICE

Dans le même temps, les mêmes historiens ont pris part, comme tous les acteurs conscients de leur temps, aux consécrations judiciaires des assauts de mémoires 3. Car la fin de siècle, en France comme ailleurs, a convoqué obstinément le tribunal de l'Histoire. Plongés dans le « devoir de mémoire » et la montée de la mise en accusation, bousculés par l'ambition de tout plaider puis de tout juger qui a envahi nos sociétés démocratiques, nous vivons le mélange des genres, des temporalités et des valeurs. Le journaliste et le juge, le politique et le « petit juge », l'historien et le juge en sont venus à se juger entre eux sur la place publique, pour mieux juger de tout, passé et présent mêlés. Les cadavres dans le placard et les

^{1.} Paul Thibaud, « Un temps de mémoire ? », *Le Débat*, septembre-octobre 1997, p. 166-167. Au même numéro, voir l'ensemble « Sur la pédagogie de la Shoah » et particulièrement les deux articles pionniers et prémonitoires d'Emma Shnur.

^{2.} À preuve, *Les abus de la mémoire* de Tzvetan Todorov (Paris, Arléa, 1995) et, du même, *Mémoire du mal, tentation du bien. Enquête sur le siècle* (Paris, Robert Laffont, 2001); *La bantise du passé* d'Henry Rousso (Paris, Textuel, 1998); *Auschwitz en béritage? D'un bon usage de la mémoire* de Georges Besnoussan (Paris, Mille et une nuits, 1998); ou tel article sur « La tyrannie de la mémoire » de Philippe Joutard (*L'Histoire*, mai 1998).

^{3.} Je reprends ici les éléments d'un article du *Monde des Débats*, décembre 1999, dossier sur « Le pardon », p. 18, qui a été suivi d'un utile regard critique de Jean-Clément Martin, p. 19. Voir aussi Jean-Clément Martin, « Histoire, mémoire et oubli. Pour un autre régime d'historicité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (47) 4, octobre-décembre 2000, p. 783-804.

survivants impunis sont exhibés sous l'œil des caméras, peuples et morale des peuples sont appelés à la barre, avec « repentances » à la clé et, entre autres et non des moindres, celle de l'Église catholique ¹. Dans cette confusion anxiogène qui saisit à la seule évocation incantatoire du bon droit de l'humanité, le tribunal de l'Histoire ne désemplit pas, même si les citoyens n'y sont guère convoqués ². Mais les médias « couvrent ».

Ainsi au procès de Maurice Papon tel historien fut-il entendu à la fois « comme témoin » et « en qualité d'historien » : la confusion fut à son comble. Ainsi, réciproquement, le juge a-t-il reçu depuis la loi Gayssot le pouvoir d'évaluer une réalité historique et de peser la véracité historique d'un témoignage. Ainsi, surtout, à propos de la seconde guerre mondiale et du crime contre l'humanité, juges, témoins et historiens sont conviés à jouer aux Justes, ou à tout le moins aux activistes d'une mémoire sans oubli. Une justice peut être rendue au nom de cette même mémoire éternisée. Une histoire-mémoire peut fonder une défense ou une accusation. Et même, confusion supplémentaire, en poursuivant des individus au nom de l'imprescriptibilité du crime, on en vient, comme l'a dit Henry Rousso, à réclamer réparation « tout en proclamant d'un même mouvement que le crime est irréparable ».

Ainsi s'est établi un rapport organique entre la diffusion, militante puis officielle, du « devoir de mémoire » et l'instrumentalisation judiciaire de l'histoire ³. À propos des camps d'extermination nazis, le « Plus jamais çà ! » peut culpabiliser parfois, en toute impunité et franche bonne conscience, quelques représentants des nouvelles générations jusque dans les établissements scolaires où des témoins (pas

tous, naturellement, et de très loin!) en viennent quelquefois à convaincre les ieunes innocents d'aujourd'hui qu'ils participeraient d'une catégorie inconnue de l'histoire : la culpabilité collective, éternelle et imprescriptible. Comme si Auschwitz, fait historique si affreusement singulier, pouvait « revenir », se répéter ou être calqué. Comme si le racisme et l'antisémitisme ne pouvaient pas s'inventer, hélas, d'autres formes criminelles parfaitement inédites. Comme si le « devoir de mémoire » l'emportait désormais sur la connaissance explicite et sur la raison qui fondent la citoyenneté. Comme si la mémoire était de meilleur rendement probatoire, moral et civique que le récit vrai (ou plus complet, plus loquace, plus argumenté, en l'état des sources et des témoignages) construit par les historiens en croisant toutes les traces sans en privilégier ni sacraliser aucune. Comme si le culte des morts et le souvenir n'étaient que pièces d'un dossier d'instruction, ou fondements d'une nouvelle métaphysique des mœurs et d'une spiritualité enfin contemporaine. Comme s'il fallait, décidément, « vampiriser l'histoire par l'édification », comme l'a dit si courageusement Emma Shnur, et moraliser la vérité en la dévoilant à la barre. Comme si l'histoire s'était arrêtée 4.

Dans cet épisode fin-de-siècle du vieux conflit entre histoire et mémoire que d'aucuns songent à prolonger, l'enjeu intellectuel et éducatif consiste d'abord aujourd'hui, me semble-t-il, à faire comprendre, et d'abord aux élèves, que construire un récit historique n'est jamais soumission à une fatalité du passé. Les meilleurs historiens du nazisme, un Kershaw, un Hilberg ou un Ayçoberry, l'ont fait 5. Mais les mésaventures de certains historiens aux procès de Touvier et de Papon,

^{1.} Voir Commission théologique internationale, *Mémoire et réconciliation*. *L'Église et les fautes du passé*, Paris, Le Cerf, 2000

^{2.} Daniel Bensaïd, *Qui est le Juge? Pour en finir avec le tribunal de l'Histoire*, Paris, Fayard, 1999.

^{3.} Voir à ce propos, en meilleur exemple, Claude Bochurberg, *Entretiens avec Serge Klarsfeld*, Paris, Stock, 1997.

^{4.} Cette affirmation date, naturellement, d'avant le $11\ \mathrm{septembre}\ 2001\dots$

^{5.} Pierre Ayçoberry, La société allemande sous le III^e Reich (1933-1945), Paris, Le Seuil, 1998; Raul Hilberg, Holocauste: les sources de l'bistoire, Paris, Gallimard, 2001; Ian Kershaw, Qu'est-ce que le nazisme?, Paris, Gallimard, 1992.

ou lors de « l'affaire » Aubrac déballée dans les locaux d'un grand quotidien du matin puis dans un prétoire, ont permis de poser utilement des nouvelles questions assez dérangeantes. Certes, le besoin d'historisation qui tenaille les historiens est légitime, car il contribue à démythifier en reconstituant au mieux l'enchaînement des faits. Pourtant, il faut mettre en garde contre la tentation d'une histoire policière au positivisme monomaniaque, acharnée à trouver la preuve d'archive « décisive » et qui préfère parfois l'immanence de la trace écrite à la critique du témoignage. Il faut se garder aussi de construire une histoire qui négligerait d'étudier les ambivalences et les contradictions d'un prétendu cours des choses, l'opacité et le désarroi de l'action elle-même ; qui répugnerait à saisir le pathétique des temps d'exception, quand tout menace de déstructurer l'individu; qui, au nom même d'une défense de l'historicité des enjeux, ferait sans le vouloir de l'historien un procureur au petit pied. L'authenticité de l'empreinte du vrai sur le souvenir est à ce prix.

Il n'est pas inutile de rappeler aussi que la mémoire érigée en avocate des victimes ou en témoin par substitution reste une mémoire tout court, c'est-à-dire un mixte indissoluble d'oubli bienfaisant et d'identité en devenir. Certes, la mémoire contribue à faire l'homme tout entier, de la naissance à la mort, dans l'action et les rêves : Jean-Yves et Marc Tadié l'ont fort bien rappelé ¹. Mais la mémoire collective est un processus incessant de tri, et donc d'oubli. Et les Grecs avaient aussi bien inventé l'art public de l'oubli et l'art de la mémoire ².

O QUEL DEVOIR?

Entre recherche scientifique bousculée par l'air du temps et convocation inopinée devant les tribunaux. l'historien soucieux de ne pas désaccorder son travail de mise en intrigue du passé de la mémoire collective exprimée sous toutes ses formes, fussent-elles déroutantes et inédites, doit tenter de répondre aussi, aujourd'hui, à une troisième provocation, celle de ce « devoir de mémoire » dont on vient de signaler quelques aspects. Il faudra bien écrire un jour - rassurons-nous : Olivier Lalieu s'y emploie³ – l'histoire sociale et culturelle en France de ce terme qui, prenant forme sur l'horreur des camps de la seconde guerre mondiale, a glissé des rescapés à tous les témoins, via leurs associations, puis a irrigué au fil des ans le dispomédiatique, judiciaire et même civique, jusqu'à souhaiter devenir non seulement l'élément moteur d'une mémoire collective mais aussi une « nouvelle religion civique » (Georges Bensoussan).

Ce souci n'est donc pas nouveau. Dès après 1945, les premières amicales de déportés ont voulu à la fois honorer la mémoire des disparus, maintenir présents dans l'esprit des Français les actes de barbarie dont ils avaient été les victimes et plaider, en termes de militance, pour empêcher tout retour de cette barbarie-là. Après quelques troubles aux heures chaudes de la guerre froide, depuis les années 1960 (création du concours de la Résistance en 1961, qui s'ouvrira en 1972 à la Déportation), ce réseau du souvenir a tenu à signaler plus attentivement et plus massivement aux jeunes générations l'urgence du combat pour « l'impossible oubli », à l'heure où l'histoire du second conflit mondial était inscrite dans les programmes des classes de terminale et où se souvenir passait d'abord, de l'avis général, par la connaissance, qui seule permettrait

^{1.} Dans *Le sens de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1999. Et François Dosse, en pleine fidélité à Paul Ricœur, vient d'irriguer en mémoire une réflexion très neuve sur *L'histoire*, Paris, Armand Colin, 2000.

^{2.} Harald Weinrich, *Léthé. Art et critique de l'oubli*, Paris, Fayard, 1999, après Frances A. Yates, *L'art de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1975.

^{3.} Voir son premier article : Olivier Lalieu, «L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 69, janvier-mars 2001, p. 83-94.

de ne pas laisser retomber l'opinion dans la xénophobie et le racisme par ignorance. C'est alors aussi que la formation des enseignants est devenue une préoccupation majeure et un enjeu stratégique, *via* notamment l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, tandis que les pouvoirs publics et les autorités de l'Éducation nationale entérinaient et relayaient maintes initiatives qui toutes voulaient faire attester à la fois par la connaissance historique et par le rapport direct des jeunes élèves avec les survivants et les combattants.

Dans ce trend du souvenir, le passage de l'héroïsation à la victimisation, au recours à la voie judiciaire et à l'ostension des valeurs a été scandé dans les années 1970 et 1980 par plusieurs autres facteurs, plus ponctuels que ceux dont nous avons esquissé quelques traits, mais grâce auxquels le « devoir de mémoire » s'est légitimé un peu plus. D'abord, la montée d'une mémoire autonome de la Shoah, on l'a dit, appellation nouvelle de l'extermination, du génocide et de l'Holocauste qui, en judaïsant le phénomène concentrationnaire, a non seulement complexifié le discours du souvenir et souvent bousculé les termes anciens de la militance anti-nazie, mais a mis au premier plan de la revendication mémorielle et morale les victimes par excellence, les innocents gazés au seul motif d'être Juifs. Cette singularité sacrale et sacrée de la Shoah, magnifiquement filmée par Claude Lanzmann, a ressuscité l'expérience face à la connaissance et la transcendance morale et religieuse face à la militance. Elle a pu conduire certains, et Claude Lanzmann en tête, à dévaloriser les registres de la compréhension et de l'explication. En 1997 comme en 1988, rappelons-le, ce dernier a pu déclarer que « face à la Shoah, il y a une obscénité absolue de comprendre » 1.

Vint aussi l'action dès la fin des années 1960 de Beate puis, dès 1978-1979, de Serge Karlsfeld dont la pugnacité et l'exemplarité, bientôt reconnues par les médias et acculant les pouvoirs publics, ont joué sur trois éléments nouveaux dont la remarquable mise en synergie fit beaucoup pour l'affichage du « devoir de mémoire ». Le premier est un formidable travail d'érudition et d'investigation d'archives, de connaissance et de reconnaissance par la preuve archivistique – un vrai travail d'histoire qui se voulut aussi « de piété et d'hommage » - en droite ligne de celui qu'avait entrepris Joseph Billig, indispensable à l'heure des offensives des négationnistes mais utile aussi pour mettre devant leurs responsabilités les pouvoirs publics trop myopes et les historiens trop nonchalants, dont est d'abord sorti le Mémorial des déportés juifs de France, publié en 1978, suivi par Vichy-Auschwitz en 1983-1985, avant quantité d'autres publications. Le deuxième jouait pour la première fois sur un authentique relais de générations, avec le lancement en 1979 de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, elle-même au centre de maintes interrogations identitaires des nouvelles générations juives. Le troisième, autrement visible et qui servit d'aiguillon sur les pouvoirs publics, fut la dénonciation, par tous les moyens médiatiques, du passé nazi de responsables ouest-allemands puis d'hommes de Vichy complices de la Shoah, suivie, après constitution de solides dossiers puisés en archives, de leur traduction devant des tribunaux pour crimes de guerre puis pour crimes contre l'humanité.

Enfin, le facteur social décisif fut sans doute la reconnaissance publique – par les médias mais aussi par une capillarité toute nouvelle dans l'ensemble de la société qui a évidemment un rapport étroit avec nos crises fin-de-siècle et dont il faudra, répétons-le, un jour faire l'étude –, de la fonction sociale du témoin porteur d'authenticité, d'identité, de vérité et donc d'histoire, dont Annette Wieviorka a fait l'analyse ² et

^{1.} *Le Monde* du 13 juin 1997.

^{2.} Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998. Voir également François Hartog, « Le témoin et l'historien », *Gradbiva*, 27, 2000, p. 1-14.

dont elle date l'émergence en 1961 avec le procès d'Eichmann et l'affirmation depuis la fin des années 1970, après la diffusion du feuilleton télévisé américain *Holocauste*. Cette promotion, *in extremis* mais si « vivante » et si spectaculaire, du témoignage des survivants de la Shoah, généralisée depuis 1994 par la fondation Spielberg qui convoque à la barre les petits-enfants du témoin filmé, tend à concurrencer dans l'opinion le travail « réfrigérant » des historiens. Elle a surtout contribué fortement à sensibiliser et moraliser l'approche de la seconde guerre mondiale et du génocide.

Dès lors, le « devoir de mémoire » a pris une densité sociale proportionnée aux hantises du présent autant qu'à la vivacité d'un passé qui ne « passerait pas ». Vieillissement des derniers témoins directs intéressés au premier chef, entrée en lice de leurs descendants et de leurs proches, activisme des médias qui croient compenser ainsi la recrudescence d'un présent qu'ils actualisent inlassablement, crise des valeurs qui bouche l'avenir, mutations technologiques et sociales qui décrochent culturellement le train des générations, recherche par les Anciens combattants d'un relais civique chez les jeunes à l'heure où ceux-ci ne sont plus conviés massivement au Service national, souci des pouvoirs publics de rafraîchir en urgence la citoyenneté: tout s'est mêlé pour faire de ce « devoir » une occasion favorable, une évidence à bon compte, un substitut à la mise en perspective, un recours contre les désaveux, les pannes et les ruses de l'histoire présente ; une sorte de quasi-historicité, à l'heure où l'individualisme, l'instantanéité et la mondialisation semblaient l'emporter.

Dès 1986, la Commission à l'information historique pour la Paix du secrétariat d'État aux Anciens combattants a autoproclamé qu'il y aurait un « devoir de mémoire » de tous les conflits et de leurs acteurs, vivants et morts. En 1993, une « Marche du siècle » télévisée vulgarisait le terme. Et en 1995, l'interview exceptionnelle de lucidité ac-

cordée par Primo Levi à Anna Bravo et Federico Cereja en 1983, peu avant sa mort, a été traduite et publiée en français sous le titre du *Devoir de mémoire*: le témoin des témoins restait fidèle à lui-même et à son œuvre, se campait en inimitable « personne pouvant attester d'un fait en vertu d'une connaissance directe », expliquait pourquoi il ne parlait plus devant des élèves, mais son témoignage fut néanmoins inscrit dans le nouveau cours de l'obligation 1.

O COMPRENDRE ET FAIRE COMPRENDRE

Que faire dès lors en classe d'histoire et dans un établissement scolaire? Avant tout, poursuivre la réflexion en restant fidèle à l'impératif qui scelle tous nos enseignements depuis Condorcet et Ferry : dire du sens aux élèves, professer le Droit et la Raison, tenter d'instituer la Personne.

Car les enseignements de la déportation et du génocide², domaine privilégié de ce qu'on nomme hors de l'École « devoir de mémoire », conduisent élèves et enseignants à mieux intérioriser et à mieux raisonner tous les enjeux pédagogiques du moment. Sur le bon usage du document en classe d'histoire, sur le poids de l'image et le goût de sa lecture critique, sur l'examen de la trace, du signe et du symbole polis par le temps, sur la lecture du manuel, sur le statut du témoignage, toute la pédagogie historienne – en plein renouvellement, pour mieux dire - trouve ici une exceptionnelle force de conviction et donc sa meilleure légitimité. Il faut donc persévérer dans cette voie : disposer plus que jamais toute notre batterie pédagogique, mobiliser toute notre capacité d'innovation pour donner aux élèves l'instruction publique qui leur est due à tout propos et qui leur est particulièrement indispensable à propos de la dé-

^{1.} Primo Levi, *Le devoir de mémoire*, Paris, Mille et une auts, 1995.

^{2.} Voir Dominique Borne, « Comment parler d'Auschwitz à l'école », *L'Histoire*, octobre 1998. Voir aussi Milena Santerini, « Auschwitz à l'école : mémoire et projets éducatifs », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 69, octobredécembre 2000, p. 59-69.

portation et du génocide. Il faut donc toujours mieux « enseigner Auschwitz » et dire très haut qu'on s'y emploie avec une vraie détermination. Oui, il faut fidéliser les jeunes à l'exigence de connaissance des faits et de leur agencement. Cette fidélisation doit être plus institutrice encore quand il s'agit d'envisager la part d'indicible que le génocide a si tragiquement inscrite dans l'histoire du 20° siècle. Et surtout, elle ne peut pas être entendue d'abord comme un devoir de mémoire à l'école publique. Car le premier devoir – kantien – de l'enseignant d'histoire est d'admettre tout au long que la mémoire n'est pas l'histoire.

Il faut ainsi faire sentir aux élèves la force intellectuelle et morale de l'attestation sensée et de la vérité nue 1, avec nos outils déballés, l'esprit en éveil, pour situer sans relativiser, multiplier les approches, affiner les chronologies, enchâsser sans banaliser, construire un récit authentifié, inscrire toute mémoire en souffrance dans l'élaboration d'une histoire du temps présent, contemporaine au sens plein. C'est-àdire pour apporter aux élèves une connaissance sûre ; leur dire un sens de mieux en mieux construit ; leur apprendre à tremper leur raison aux feux de l'événement inouï. Car ces filles et ces garçons n'ont pas à porter en classe le poids de ce dont ils sont innocents. Gardons-nous bien de vouloir en faire, au nom d'une fidélité mémorable, de nouveaux témoins des témoins, des acteurs par défaut ou des Justes par prétérition². Contentons-nous, obstinément, de leur apprendre, individuellement et collectivement, l'impératif du Droit ; de faire vivre en eux la seule fidélité, la seule identité, le seul héritage dont l'École institutrice Toutefois, maintenir ce cap éducatif – la transmission par la connaissance – ne suffit sans doute pas. Car le transfert en cours sur le « devoir » de mémoire accompagne ou annonce, selon les cas, les lieux, les confessions, les origines, un localisme identitaire dont les jeunes participent plus ou moins confusément. Et ce localisme, social, religieux, culturel, revendique souvent la pluralité des valeurs, la singularité d'appartenance, le souvenir constitutif, la revanche en mémoire sur l'histoire.

C'est dire que le « devoir de mémoire » accélère la mise à jour de la contradiction où se débat toute éducation contemporaine qui ne veut pas dissocier transmission et formulation de l'avenir : l'éducation pour tous, à supposer qu'elle sache entretenir sa force critique et émancipatrice, doit-elle s'appuyer sur la diversité culturelle? La mémoire polymorphe, parcellisée, désunie de la construction collective, ethnographique si l'on veut, prend sa revanche, s'installe parfois en classe sans jamais songer à y faire un travail de deuil. La tâche des enseignants - de tous les enseignants, car toutes les disciplines, tous les projets pédagogiques doivent participer de cet effort - dans ce contexte de revanche sociale des mémoires est assez claire : dire et faire admettre que l'acquisition de connaissances et de compétences pour l'avenir participe d'un travail de deuil et ainsi fait grandir ; répéter que la connaissance n'est pas un choix personnel mais un devoir d'intelligence du monde; ne jamais dissocier, dans ce cheminement vers des vérités communes, les éclats de mémoires portés par les élèves des autres expressions revendicatives, d'ordre religieux, identitaire, culturel ou localiste, qu'ils peuvent formuler dans leur quête d'appartenance; faire admettre qu'il n'y a pas de transmission sans reconnaissance d'une autorité de l'esprit, pas de valeur éthique qui n'échappe à l'arbitraire individuel, pas d'universalisme qui ne trans-

et républicaine a la charge : connaître et reconnaître, sans trêve et à raison.

^{1.} Voir à ce propos l'exceptionnel effort de conviction de Raul Hilberg, *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, col. « Arcades », 1996.

^{2.} L'ambition contraire est encore hautement exprimée. Voir, par exemple, Carles Torner, Sboah. Une pédagogie de la mémoire, préface de Claude Lanzmann et postface de Jean-François Forges, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2001, dont la 4^e de couverture annonce : « Une hantise nous étreint : écouter ces voix, mémoriser ces visages de Shoah pour à notre tour raconter l'indicible » (les italiques sont NDLR).

cende pas la somme des options philosophiques ou religieuses et des appartenances mémorielles, pas de civisme qui ne soit une victoire de l'acquis sur l'inné¹.

Rude tâche, qui contraint à repenser la laïcité scolaire et à redéfinir les mécanismes de transmission des connaissances sans jamais laisser supposer que l'école ait seule la charge de gérer les contradictions sociales et les revendications identitaires! Mais, après tout, les meilleurs témoins euxmêmes ont convenu que toute transmission passait par l'intelligence et la connaissance.

« Je pense que, pour un homme laïque comme moi, l'essentiel c'est de comprendre et de faire comprendre », n'a cessé de dire Primo Levi ².

Inspecteur général de l'Éducation nationale et rédacteur en chef de cette revue, Jean-Pierre Rioux vient de publier De Gaulle. La France à vif (Liana Levi, 2000) et avec Jean-François Sirinelli, La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui (Fayard, 2002).

^{1.} Voir Guy Coq, *La démocratie rend-elle l'éducation impossible ?*, Paris, Parole et Silence, 1999.

^{2.} Primo Levi, *Conversations et entretiens*, Paris, 10-18, 2000, p. 242.